

Next-up recherche

Bonjour Hélène,

Tout a été bien cadré avec les avocats ce lundi*, **la stratégie de multi-Référés a été adoptée**, nous pensons qu'elle pourrait avoir un meilleur impact en tout, notamment par rapport aux médias locaux.

* pour simple info nous nous sommes rendu aussi à la Cour d'Appel de Grenoble ce lundi aussi pour une plaidoirie des avocats à la Chambre Civile de la Cour d'Appel pour la cause des EHS, et coup de théâtre... cette plaidoirie n'a pas eu lieu, car la partie adverse a accepté nos conditions (le mémoire en retour qui date de plus de deux années) ce vendredi soir, **à la dernière heure**, le jugement intermédiaire doit être rendu avant la fin de l'année, mais évidemment il ne fait aucun doute (c'est un obligation dans ce cas), néanmoins n'est qu'un jugement d'étape, (procédure oblige nous ne communiquons pas sur ce dossier sensible).

Ce mail est donc diffusable ?

Oui comme toutes les annonces de News, de plus il n'est pas sous identifiants ...

Concernant :

Possibilités d'autres régions via les collectifs et associations, groupement d'un minimum de 10 à 20 personnes pour diminuer les frais.

Oui bien sûrs, pour diminuer les coûts nous avons essayé de recentrer sur le sud-est car en sus de frais de procédures il ne faut jamais oublier que le ou les avocats doivent se rendre aux TGI du lieu, donc plus la distance est éloignée et plus les frais de déplacements sont importants et même s'il y a possibilité de déléguer à un avocat local, il y a dans tous les cas des frais d'honoraires, donc pour préférons et de loin que ce soit des avocats non profanes, ni en phase de découverte qui plaident.

Ceci dit, nous nous occupons de tout **sur des bases très très basses d'appel global de participations de 1000/1200 euro HT hors frais de déplacements pour chaque Référé.**

Ceci veut dire que s'il y a 20 personnes ayant un intérêt à agir, **ce qui signifie QUI ONT UN COMPTEUR LINKY (condition obligatoire)**, cela fait une somme d'environ 50/60 € hors frais de déplacement pour une procédure spécifique (pensez que les frais de déplacements peuvent avoir un coût de plusieurs centaines d'euro en fonction du lieu ...).

Donc si les frais de déplacement se chiffrent à 300 euro par exemple pour 20 personnes il faut rajouter la somme de 15 euro par personne.

Il faut simplement nous envoyer pour le dossier nominatif des ayants intérêts à agir des scans de bonne qualité de :

1 - recto-verso carte d'identité

2 - facture actuelle EDF recto-verso

3 - facture antérieure EDF (certainement 2008 à 2012) ou apparaît au verso en haut l'abonnement en KW et non pas en KVA

Bien cordialement

Marie-Pierre

Référés et expertises judiciaires ciblées TGI Avignon, Béziers, Carpentras, Grenoble, Lyon, Nîmes et Marseille contre la SA ENEDIS pour l'arrêt du déploiement et la dépose des compteurs connectés Linky.

- **Illégalité du déploiement** (modification unilatérale des contrats), **surfacturation puissance** (KW et KVA) et **surconsommation énergétique** par rapport à la qualité de la marchandise fournie garantie par contrat (LDE = diminution de valeur énergétique de la RMS).

- **L'organisation recherche le maximum de personnes ayants un intérêt à agir** (diminution des coûts), c'est-à-dire des personnes qui possèdent un compteur connecté Linky dans les régions suivantes : Avignon, Béziers, Carpentras, Grenoble, Lyon, Nîmes et Marseille, avec de prise en charge d'une partie ou de la totalité des frais de procédures par l'organisation.

- Contact : linky@next-up.org (transmettre sur le mail un numéro de téléphone).

- Possibilités d'autres régions via les collectifs et associations, groupement d'un minimum de 10 à 20 personnes pour diminuer les frais.